

BPJEPS Multi Activités Physiques ou Sportives Pour Tous

Spécialité « Educateur Sportif » Mention « Multi Activités Physiques ou Sportives Pour Tous »

1/ DESCRIPTIF

Appellations du métier :

- Educateur(trice) d'activités physiques / sportives
- Educateur(trice) sportif(ve) plurivalent

Secteurs d'intervention :

- Collectivités locales Associations socio-sportives Etablissement d'activités physiques et sportives de prévention pour la santé et les conduites à risque Structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comité d'entreprise, centres de formation, structures culturelle ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...
- Secteur scolaire ou périscolaire
-
- Etablissements socioéducatifs

Supports d'activités :

- Les activités physiques d'entretien corporel
- Les activités physiques à caractère ludique
- Les activités de pleine nature
- Les activités dites traditionnelles

Publics concernés :

- enfants
- adolescents
- adultes
- seniors

Cursus de formation : BPJEPS MULTI ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POURTOUS à 3 BLOCS.

BLOC 1	Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation
BLOC 2	Valoriser les activités et projets d'une structure
BLOC 3	Concevoir, animer et évaluer des séances et cycles d'activités physiques et sportives

Dates : Du 14.09.2026 au 29.06.2027

Heures en centre : 707 h **Heures en entreprise** : 644h

Lieux de déroulement : Centre de formation HORIZON à Antibes **Fréquence et horaires**

prévisionnels : Temps plein – du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Date de dépôt de dossier «complet » : Au plus tard le 26 août 2026

2/ TESTS DE SELECTION :

Dates : Du 01.09.2026 au 09.09.2026

Présentation d'une **pièce d'identité en cours de validité** (passeport ou carte d'identité), pour l'ensemble des épreuves, ainsi que **d'une assurance en RC** (responsabilité civile) et de **la convocation**.

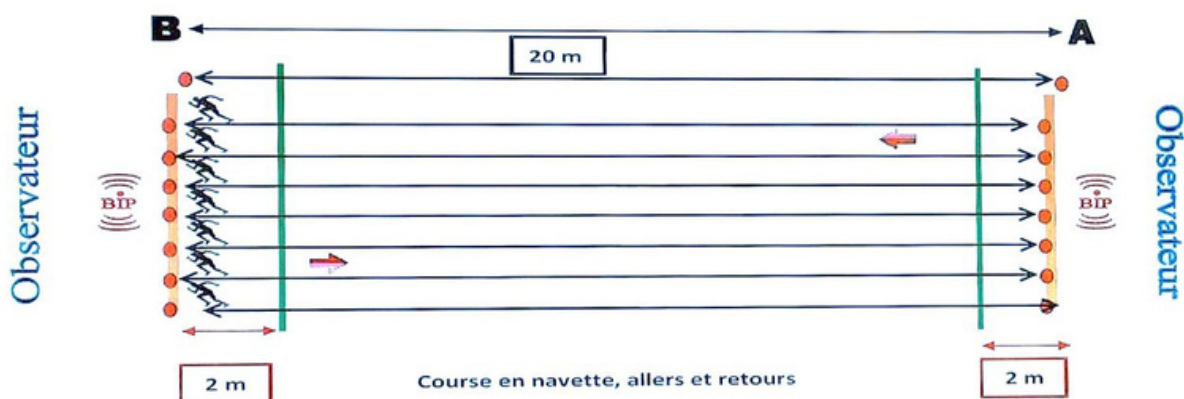
Nature des épreuves:

Exigences préalables à l'entrée en formation: ***ces 2 tests sont obligatoires et éliminatoires***

✓ **Test n°1 : test navette « Luc Léger »** **Lieu : terrain de sports collectifs**

- Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique. Les femmes doivent réaliser le palier 6.
- Les hommes doivent réaliser le palier 8. Le test « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les
- candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité

(Image source DRAJES)



Le palier à atteindre selon l'âge du.e la candidat(e):

	Femmes	Hommes
Candidat(e)s de moins de 40 ans	Palier 6 réalisé (entendre l'annonce du palier 7)	Palier 8 réalisé (entendre l'annonce du palier 9)
Candidat(e)s de 40 à 50 ans	Palier 5 réalisé (entendre l'annonce du palier 6)	Palier 7 réalisé (entendre l'annonce du palier 8)
Candidat(e)s de 51 ans et plus	Palier 4 réalisé (entendre l'annonce du palier 5)	Palier 5 réalisé (entendre l'annonce du palier 6)

Description des ateliers

✓ Test n°2 : test d'habileté motrice

Lieu : terrain de sports collectifs

- Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :

- de 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes
- A partir de 51 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes

Toute erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalité conformément à la liste ci-dessous

Ateliers n°	LISTE DES PÉNALITÉS PRÉVUES :
2	pour le renversement de la 1ère haie. pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.
4	en cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.
6	pour le renversement de la 2ème haie. pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie.
10	par cible manquée.
14	par plot non contourné, avec le ballon, par plot non contourné, avec le corps, Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, Si l'élastique est touché lors de son franchissement, Si l'élastique est franchi balle tenue, Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, Si le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	par plot non-contourné avec le ballon, Si l'élastique est touché lors de son franchissement, Si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, Si le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains,
20	Si la roulade est effectuée de travers ou sort du tapis
21	Si la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

DESCRIPTION DU TEST D'HABILETE MOTRICE

Atelier 1 : Course à pied sur 8 m. A partir d'un départ commandé, le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 8 mètres, du point « a » au point « b ».

Atelier 2 : Franchissement de la 1ère haie Le (la) candidat(e) doit franchir la première haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes. Pénalités prévues : Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie. Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

Atelier 3 : Course à pied sur 6 m Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « c » au point « d ».

Atelier 4 : Passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes) Le (la) candidat(e) doit franchir un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes. Pénalité prévue : Une pénalité sera attribuée en cas d'appui constaté sur une des lignes ou dans l'espace délimité par les 2 lignes.

Atelier 5 : Course de vitesse sur 6 m Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « e » au point « f ».

Atelier 6 : Franchissement de la 2ème haie Le (la) candidat(e) doit franchir la deuxième haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes. Pénalités prévues : Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie. Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

Atelier 7 : Course de vitesse sur 13 mètres Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 13 mètres, du point « g » au point « h ».

Atelier 8 : Contournement du plot A : Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « A » par la droite, Atelier 9 : Course de vitesse sur 5 mètres Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « h » au point « i ».

Atelier 10 : Lancer de balles Le (la) candidat(e) doit être capable de lancer 1 balle dans chaque cerceau de 70 centimètres de diamètre, posé au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est également validé lorsque la balle touche le bord du cerceau. Le (la) candidat(e) dispose en tout de 6 balles. Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau. Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le (la) candidat(e) doit se trouver, soit : Pour les hommes : le centre du premier cerceau est situé à 5 mètres, le deuxième à 6 mètres et le troisième à 7 mètres de la zone de lancer. Pour les femmes : le centre du premier cerceau est situé à 4 mètres, le deuxième à 5 mètres et le troisième à 6 mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer. Pénalité prévue : une pénalité est attribuée par cible manquée (2 balles possibles pour chaque cible).

Atelier 11 : Course de vitesse sur 10 mètres Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 10 mètres, du point « i » au point « j ».

Atelier 12 : Contourner le plot B : Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balles.

Atelier 13 : Course de vitesse sur 5 m. Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « k » au point « l ».

Atelier 14 : Slalom en dribble à la main (Ballon de basket) Le (la) candidat(e) doit prendre le ballon de basket posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 7 plots dont les 4 premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1,50 m : voir schéma). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite. Le (la) candidat(e) doit franchir un élastique tendu à 40 cm du sol (et placé à 1,50m du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique. Il/elle doit ensuite immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1,50m de l'élastique ; Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots.

(SUITE DESCRIPTION DU TEST D'HABILETE MOTRICE)

Pénalités prévues : (Atelier 14) Une pénalité est attribuée par plot non-contourné, avec le ballon. Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le corps. Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement. Une pénalité est attribuée si l'élastique est franchi balle tenue. Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau. Une pénalité est attribuée si le ballon est porté lors de cette épreuve.

Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (ballon de football) Le (la) candidat(e) doit prendre un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau, et franchir l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il/elle doit effectuer le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied. Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.

Pénalités prévues : Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon. Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement. Une pénalité est attribuée si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles. Une pénalité est attribuée si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau. Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

Atelier 16 : Course sur 5 mètres Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « m » au point « j ».

Atelier 17 : Contourner le plot B : Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balle.

Atelier 18 : Course sur 2 mètres Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 2 mètres, du point « k » au point « n ».

Atelier 19 : Passage en équilibre sur poutre placée au sol Le (la) candidat(e) doit marcher sur une poutre posée au sol, de 4 mètres de long. Le (la) candidat(e) doit traverser la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, Le (la) candidat(e) devra recommencer l'atelier au début de la poutre.

Atelier 20 : Roulade avant De l'extrémité de la poutre, le (la) candidat(e) doit réaliser une roulade avant sur un tapis placé en contre bas à 0,80 m de la poutre.

Pénalités prévues : Une pénalité est attribuée si Le (la) candidat(e) effectue la roulade de travers ou sort du tapis.

Atelier 21 : Lancer de médecine-balls Le (la) candidat(e) doit lancer successivement trois médecine-balls, (2 kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine), Le (la) candidat(e) étant situé derrière la zone de lancer.

Pénalités prévues : Une pénalité est attribuée lorsque Le (la) candidat(e) a mordu ou a franchi la zone de lancer. Une pénalité est attribuée pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

Atelier 22 : Course en slalom sur 55 m Le (la) candidat(e) doit courir en slalom en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de 55 mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.



- le parcours personnel et de formation
- le parcours professionnel dans l'encadrement de groupes et dans l'animation sportive
- la pratique sportive et les références sportives
- l'implication associative dans le champ du sport et/ou de l'animation
- l'intérêt et les motivations du candidat pour la formation concernée
- le projet professionnel du candidat

- Appréciation de la motivation du candidat pour l'animation et pour suivre un parcours de formation
- Evaluation de la capacité à communiquer du candidat
- Vérification du vécu et du parcours sportif du candidat
- Mesure de l'implication antérieure et actuelle du candidat dans le secteur de l'animation et du sport
- Examen de la cohérence et de la pertinence du projet professionnel du candidat
- Appréciation du niveau d'information que possède le candidat, sur le diplôme et la spécialité du B.P
- Vérification du profil et des pré-requis

Suite tests complémentaires :

2- Test écrit : sujet à traiter portant sur les aspects socioprofessionnels du métier d'animateur sportif pour tous les publics – Durée 1h30

Objectifs du test :

- Mesurer le niveau d'expression écrite du candidat
- Repérer le niveau de connaissance en matière d'activités physiques et sportives
- Apprécier l'aptitude à la réflexion et à l'analyse

3- Tests pratiques :

a- Jeu de balle par équipe aménagé s'inspirant de jeux sportifs, sur un espace délimité avec cible, d'une durée de deux fois dix minutes.

Objectifs du test :

- Evaluer l'habileté et la mobilité du candidat
- Apprécier son niveau de pratique dans un support de jeu de balle
- Repérer ses aptitudes à coopérer, communiquer, respecter autrui et les règles du jeu

b- Suivi d'un cours collectif d'activités d'entretien corporel composé d'exercices cardiorespiratoires, de renforcement et d'étirements. Durée 30 min.

Objectifs du test :

- Evaluer l'aisance des candidats dans ce type de pratique
- Apprécier le niveau de pratique des candidats dans les activités d'entretien corporel
- Observer l'intérêt porté à ces activités par les candidats

4/ CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION :

PREREQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ; « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
 - « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité
- Présenter un certificat médical de **non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des « activités physiques pour tous »** datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Pouvoir faire valoir au travers de documents officiels (*Attestation, contrat ou certificat de travail, etc ...*) d'expériences bénévoles ou salariés, d'animateur ou d'éducateur sportif (*expérience de terrain*) et ce, sur une ou plusieurs périodes continues.
- Avoir un niveau d'expression écrite et orale correcte, ne présentant pas de lacunes trop importantes
- Montrer lors des tests un comportement mature et responsable, ainsi qu'une aptitude à s'intégrer dans un groupe
- Être bien renseigné et s'être documenté sur le diplôme visé et sur la formation envisagée.
- Avoir un projet professionnel réfléchi et confirmé dans le secteur d'activités
- Extrait de casier judiciaire n°3 vierge

CONSTITUER UN DOSSIER DE CANDIDATURE COMPORTANT LES PIÈCES SUIVANTES AU DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier de candidature complété et signé avec les pièces « au nom du candidat » ci-dessous:

une photo d'identité récente une copie en « couleur » de la carte d'identité recto verso « en cours de validité » ou titre de séjour recto verso « en cours de validité », si « non en cours de validité » fournir copie de la demande de renouvellement une attestation de formation relative au secourisme (citée ci-dessus) une copie des diplômes et attestations pouvant donner droit à une dispense des tests liés aux exigences préalables (test navette et parcours d'habileté motrice) une copie des diplômes déclarés dans le dossier de candidature (BAC, Licence, BAFA, CQP, etc....) une copie de l'attestation sécurité sociale datant de moins de 3 mois (et non pas de la carte vitale) une copie de l'assurance en Responsabilité Civile « RC » en cours de validité à votre nom un certificat médical de **non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des « activités physiques pour tous »** datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation une copie de l'attestation de recensement (pour les Français de moins de 25 ans) une copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la Défense (pour les Français de moins de 25 ans) un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 vierge de toutes condamnations, datant de moins de 3 mois, à la date de dépôt du dossier **Le document signé par vos soins en page 6 après avoir pris connaissance de son contenu (obligation de la DRAJES)** Photocopie du livret de famille « si vous avez des enfant(s) » ou « si vous êtes mineurs » Une copie du RSA si allocataire ou ayant droit au RSA une enveloppe 22 x 11 timbrée au tarif 20gr en vigueur « à l'adresse du candidat » une enveloppe 32 x 23 timbrée au tarif 100 gr en vigueur « à l'adresse du candidat » un curriculum vitae actualisé et complet Personne en situation de handicap :

- o La reconnaissance RQTH en cours de validité
- o Si besoin d'aménagement **des TEP et/ou Certifications** nous contacter pour rdv téléphonique à ce sujet



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Avoir déposé au plus tard à la date limite le dossier de candidature complet au centre de formation Horizon

Date de dépôt et de réception des dossiers d'inscription :

Au plus tard le 26 août 2026

5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION :

- Avoir déposé le dossier de candidature complet avant la date limite
- Avoir réussi aux « exigences préalables à l'entrée en formation »
- Avoir satisfait aux tests de sélection pour être retenu dans l'effectif de stagiaires, par le centre de formation HORIZON

6/ COUT DE LA FORMATION :

Coût de la formation :

- « Financement Employeur, OPCO, personnel » (Tarifs valables jusqu'au 31/12/2025) : 8 931,00 €
- « En cas de financement Hors Région SUD PACA et FSE, nous contacter pour obtenir un Devis* »

7/ ASSURANCE DES STAGIAIRES :

POUR LES TESTS D'ENTREE

Compte tenu des risques spécifiques propres à la pratique sportive pendant tous les tests présentés pour intégrer la formation, ***le candidat doit être titulaire d'une attestation « RC responsabilité civile à votre nom ».***

POUR L'ENTREE EN FORMATION

L'organisme HORIZON ayant souscrit, pour sa part une assurance « responsabilité civile » qui couvre les stagiaires inscrits en formation, mais il est recommandé de souscrire un contrat d'assurances de « personne individuelle accident ».

CALENDRIER ET ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation se déroule en alternance du 14.09.2026 au 29.06.2027

8/RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION

RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, **DEPOT DES DOSSIERS EN VERSION PAPIER A :**

« HORIZON »

700 Ave Jules Grec, Résidence La Musardière, 06600 ANTIBES

Tel : 04 92 95 10 00

Email : contact@horizon-formation.fr / Site : www.horizon-formation.fr

Date de dépôt de dossier de candidature « complet » : Au plus tard le 24 août 2026